



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG
Leasing
Factoring
Location Longue Durée

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

AVRIL 2013

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5

ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012****Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 873 164 186 DT et un résultat consolidé de 11 860 909 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	6
Etat des engagements hors bilan	7
État de résultat consolidé	8
État de flux de trésorerie consolidé	9
Notes aux états financiers consolidés	10

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc			Notes	31-déc	
		2012	2011			2012	2011
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	17 999 895	4 527 514	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		675 327 367	618 680 713	Concours bancaires		21 397 160	25 831 713
Moins : provisions		(17 519 124)	(15 354 537)	Emprunts et dettes rattachées	14	550 672 739	473 556 146
	6	657 808 243	603 326 176	Total Emprunts et ressources spéciales		572 069 899	499 387 859
Créances de leasing : Impayés		23 095 516	22 897 433	Autres Passifs			
Moins : provisions	7	(13 539 338)	(14 059 749)	Fournisseurs et comptes rattachés		18 966 606	26 354 524
		9 556 178	8 837 684	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	36 534 200	29 211 909
Intérêts constatées d'avance		(4 826 102)	(4 344 996)	Provisions pour passifs et charges	15	2 135 673	1 870 937
Total des créances sur la clientèle		662 538 318	607 818 864	Passifs impôts différés	12	1 311 755	1 179 081
Acheteurs factorés		115 214 380	100 249 599	Dettes envers la clientèle	16	23 519 279	18 610 809
Moins : provisions	8	(3 231 722)	(2 709 598)	Autres passifs	17	23 823 348	20 562 268
		111 982 658	97 540 001	Total des autres passifs		106 290 861	97 789 529
Portefeuille titres de placement		2 829 011	4 618 722	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		35 000 000	35 000 000
Titres mis en équivalence		8 550 033	8 769 603	Réserves consolidées		71 347 515	67 570 517
Autres immobilisations financières		24 777 719	12 216 276	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		106 347 515	102 570 517
Moins : provisions		(894 803)	(112 386)	Résultat consolidé		11 860 909	9 526 719
Total portefeuille d'investissement	9	32 432 949	20 873 493	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	118 208 424	112 097 236
Valeurs immobilisées				INTERETS MINORITAIRES	19	76 595 003	71 892 284
Immobilisations incorporelles		12 243 335	9 649 158	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		194 803 427	183 989 520
Moins : amortissements	10	(5 568 294)	(4 356 110)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		873 164 186	781 166 908
		6 675 042	5 293 048				
Immobilisations corporelles		37 722 327	33 242 535				
Moins : amortissements	11	(12 935 873)	(10 683 640)				
		24 786 454	22 558 895				
Total des valeurs immobilisées		31 461 495	27 851 943				
Actifs d'impôts différés	12	1 187 993	898 317				
Autres actifs	13	12 731 866	17 038 055				
TOTAL DES ACTIFS		873 164 186	781 166 908				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2012	2011
ENGAGEMENTS DONNES	60 761 543	42 370 163
Engagements de financement en faveur de la clientèle	54 921 543	41 530 163
Engagements sur titres	5 840 000	840 000
ENGAGEMENTS RECUS	126 579 130	112 189 217
Garanties reçues	23 107 791	19 369 081
Intérêts à échoir sur contrats actifs	103 471 339	92 820 136
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	54 713 727	46 892 913
Emprunts extérieurs	54 713 727	46 892 913

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc	
		2012	2011
Revenu de crédit bail	20	71 773 688	62 897 325
Revenu du factoring	21	10 070 453	8 761 635
Revenu des opérations de location longue durée		6 896 810	6 273 825
Autres produits d'exploitation		991 107	1 102 638
Total des Produits d'exploitations		89 732 058	79 035 423
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(30 044 094)	(27 156 942)
PRODUITS DES PLACEMENTS		369 667	650 948
PRODUIT NET		60 057 631	52 529 429
Charges de personnel		(11 592 469)	(10 095 995)
Autres charges d'exploitation		(10 889 819)	(9 567 718)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(4 220 936)	(6 827 273)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(5 041 739)	(4 031 893)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(1 150 890)	(323 180)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 161 778	21 683 370
Autres gains ordinaires		204 997	285 421
Autres pertes ordinaires		(1 510)	(13 139)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		27 365 265	21 955 652
Impôts différés		64 034	567 791
Impôts exigibles		(7 914 100)	(6 653 128)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		19 515 199	15 870 315
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 263 526	1 591 909
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		20 778 724	17 462 224
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(8 917 815)	(7 935 505)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 860 909	9 526 719
Résultat par action		1,694	1,361

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31-déc	
	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	496 555 918	428 943 167
Encaissements reçus des acheteurs factorés	315 406 721	274 108 432
Financements des adhérents	(311 739 712)	(267 346 064)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 234 077)	(12 969 047)
Intérêts payés	(25 026 159)	(26 842 038)
Impôts et taxes payés	(28 745 578)	(25 863 977)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(455 081 388)	(397 573 504)
Autres flux de trésorerie	4 080 939	(1 504 786)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(18 783 336)</u>	<u>(29 047 816)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 265 854)	(5 312 270)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 912 634	2 070 571
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(17 077 282)	(5 743 273)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 344 229	2 535 182
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(23 086 273)</u>	<u>(6 449 790)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(10 120 459)	(6 210 463)
Encaissements provenant des emprunts	255 860 776	249 568 758
Remboursement d'emprunts	(206 440 732)	(208 664 708)
Flux liés au financement à court terme	20 466 510	(18 991 129)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>59 766 095</u>	<u>15 702 458</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>10 448</u>	<u>269 158</u>
Variation de trésorerie	<u>17 906 934</u>	<u>(19 525 990)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(21 304 199)	(1 778 209)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 199)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2012, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2012 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 4.400.000 dinars, divisé en 440.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2012

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	120 000	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	320 000	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	440 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

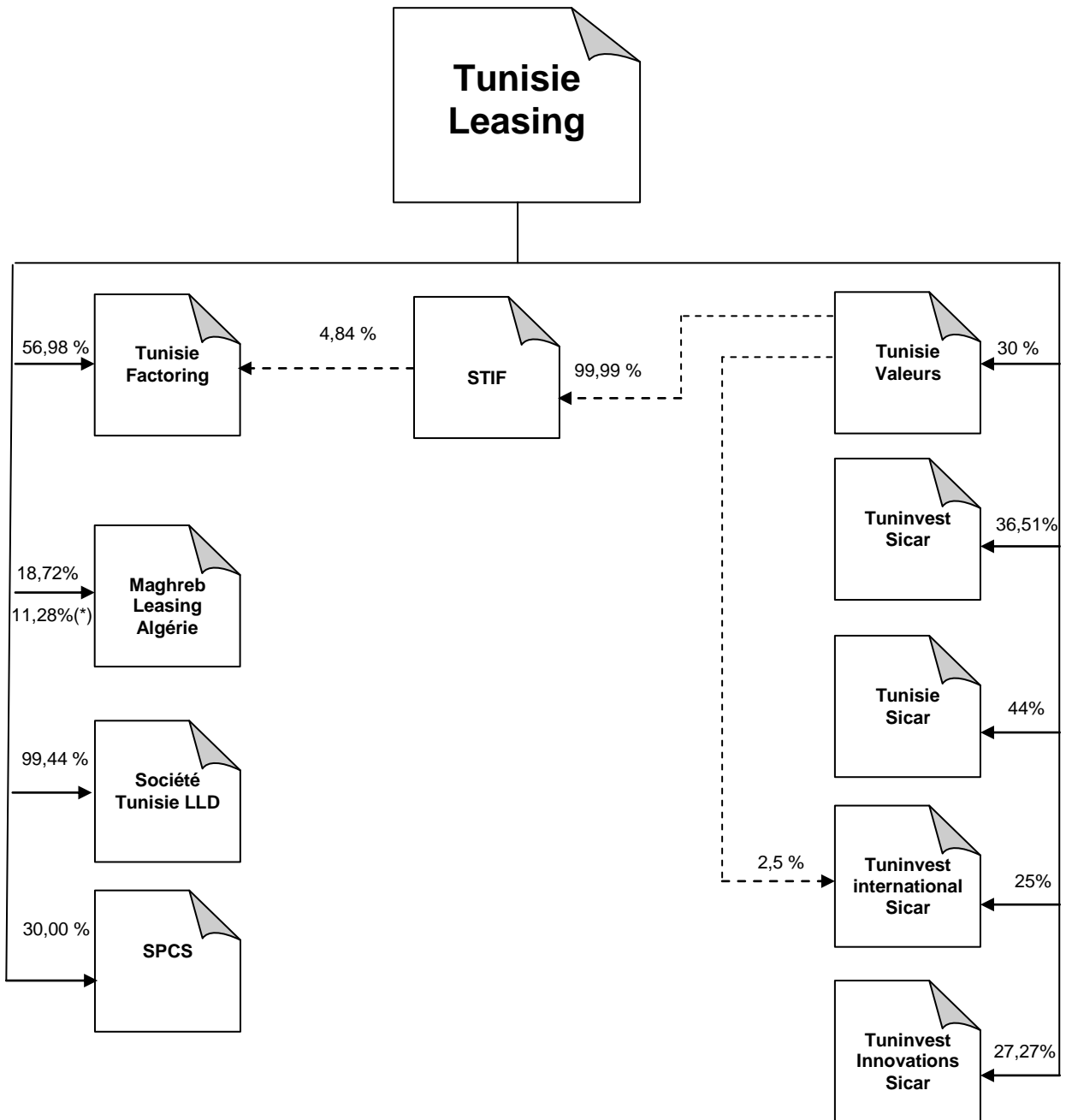
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2012

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*)	11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%						30,00%							
Tunisie SICAR																					
Tuninvest SICAR																					
Tuninvest International SICAR																					
Tunisie Factoring																					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%									
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																					
Autres																					
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%		11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%			30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2012**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
 - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.

- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
-Banques	17 990 650	4 516 089
-Caisses	9 245	11 425
<u>Total général</u>	<u>17 999 895</u>	<u>4 527 514</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	666 760 108	608 818 407
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	720 681	357 277
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 846 578	9 505 029
<u>Total brut</u>	<u>675 327 367</u>	<u>618 680 713</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 568 160)	(13 342 492)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 930 461)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(20 503)	(12 045)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 519 124)</u>	<u>(15 354 537)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>657 808 243</u>	<u>603 326 176</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>753 636 697</u>	<u>684 452 159</u>
A recevoir dans moins d'1 an	314 042 154	285 142 788
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	429 024 948	384 839 697
A recevoir dans plus de 5 ans	10 569 595	14 469 674
Produits financiers non acquis	<u>103 471 339</u>	<u>92 820 133</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>650 165 357</u>	<u>591 419 205</u>
A recevoir dans moins d'1 an	263 437 529	235 698 201
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	377 158 796	342 396 040
A recevoir dans plus de 5 ans	9 569 032	13 324 964
Créances en cours (2)	<u>7 846 578</u>	<u>9 505 029</u>
Créances échues (3)	<u>720 681</u>	<u>357 277</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>16 594 751</u>	<u>17 399 202</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>675 327 367</u>	<u>618 680 713</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 601 117	11 167 298
- Intérêts de retard à facturer	80 000	156 792
	<u>12 681 117</u>	<u>11 324 090</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 635 738)	(1 780 884)
- Produits réservés	(1 181 161)	(1 075 065)
	<u>9 864 218</u>	<u>8 468 141</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 265 841	11 424 785
- Créances radiées	148 558	148 558
	<u>10 414 399</u>	<u>11 573 343</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
- Provisions	(8 773 518)	(9 243 817)
- Produits réservés	(1 787 044)	(1 768 407)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>(294 721)</u>	<u>412 561</u>
	<u>(13 319)</u>	<u>(43 018)</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation		
	<u>9 556 178</u>	<u>8 837 684</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>		

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2012, comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	106 261 384	91 640 484
Comptes des acheteurs export	3 697 505	1 625 513
Comptes des acheteurs import	5 255 491	6 983 602
	<u>115 214 380</u>	<u>100 249 599</u>
<u>Sous total</u>	(A)	
A déduire		
Provisions	(3 231 722)	(2 709 598)
	<u>111 982 658</u>	<u>97 540 001</u>
<u>Montant net</u>		
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	485 863	172 519
Fonds de garantie	16 543 303	18 001 276
Disponibles	19 505 033	11 038 115
	<u>36 534 200</u>	<u>29 211 909</u>
<u>Sous total</u>	(B)	
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>78 680 180</u>
		<u>71 037 690</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
Titres mis en équivalence	8 550 033	8 769 603
Titres immobilisés	27 845 411	10 581 560
Prêts au personnel	1 624 406	1 384 050
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	281 647	218 859
Cautionnements imputables aux adhérents de TF	-	4 650
Dépôts et cautionnements versés	26 257	27 157
	Total brut	20 985 879
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 000 000)	-
	Montant libéré	20 985 879
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(875 327)	(92 910)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
	Total net	20 873 493

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(40 330)	564 729	142 613	1 188 096	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(26 328)	80 114	273 776	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 123 249	770 104	4 931 804	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	543 865	90 473	763 087	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 200 000	-	13 049	180 222	1 393 270	27,27%
	<u>5 108 275</u>	<u>(40 330)</u>	<u>2 218 564</u>	<u>1 263 526</u>	<u>8 550 033</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	61 000			2003	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	8 400	100	840 000			2009	(*)
- Amen Santé	19 234	10	192 340			2009/2010	
- M.B.G	20 000	100	2 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	18,5	184 815			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	3 334	100	333 400			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100	1 000 000			2009	(*)
- Société Comete Immobiliere	3 000	100	300 000			2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	20 000	10	200 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	420	100	42 000			2010	
- Clinique El Amen Beja	2 818	100	281 800			2010-2012	
- Société YASMINE	250 000	10	2 500 000			2011	(*)
- Serts	40 000	10	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	25 000	100	2 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		681 917	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
			<u>27 845 411</u>	<u>5 000 000</u>	<u>875 327</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
 (Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	6 611 349	2 594 621	1 388 429	-	10 594 399	4 295 795	1 206 888	-	5 502 683	5 091 717
Logiciels (en cours)		2 794 570	-	(1 388 429)	-	1 406 141	-	-	-	-	1 406 141
Ecart d'acquisition		243 239	-	-	444	242 795	60 315	5 296	-	65 611	177 184
TOTAUX		9 649 158	2 594 621	-	444	12 243 335	4 356 110	1 212 184	-	5 568 294	6 675 042

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 163 332	30 386	-	-	6 193 718	831 366	433 189	-	1 264 555	4 929 163
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	17 188 292	6 338 319	-	3 180 652	20 345 959	4 691 999	2 850 212	1 634 712	5 907 499	14 438 460
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 891 611	57 110	-	-	1 948 721	795 958	99 061	-	895 019	1 053 702
Matériel informatique	15% et 33%	2 374 717	291 747	-	-	2 666 464	1 996 573	300 450	-	2 297 023	369 441
Installations générales	10% et 15%	4 009 636	484 201	-	-	4 493 837	2 337 074	204 033	-	2 541 107	1 952 730
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		441 219	458 681	-	-	899 900	-	-	-	-	899 900
TOTAUX		33 242 535	7 660 444	-	3 180 652	37 722 327	10 683 640	3 886 945	1 634 712	12 935 873	24 786 454

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 215 234)	(1 093 958)
- Passif d'impôt différé, MLA	(96 521)	(85 123)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 311 755)</u>	<u>(1 179 081)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	270 364	307 772
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	622 508	362 802
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	295 121	227 743
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 187 993</u>	<u>898 317</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(123 762)</u>	<u>(280 764)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc	
	2012	2011
-Stocks	830 725	640 236
- Clients autres sociétés du groupe	458 693	382 990
- Fournisseurs, avances	869 973	3 314 894
- Avances et acomptes au personnel	156 904	157 237
- Crédit d'impôt	5 689 675	7 912 324
- Autres comptes débiteurs	1 172 873	1 131 592
- Produits à recevoir des tiers	892 292	1 280 274
- Produits à recevoir sur contrats de portages	224 717	464 514
- Charges constatées d'avance	1 028 563	916 119
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 941 621	1 430 441
<u>Total brut</u>	<u>13 266 036</u>	<u>17 630 621</u>
 A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(29 282)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(161 479)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(314 054)	(357 644)
<u>Total net</u>	<u>12 731 866</u>	<u>17 038 055</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
Emprunts		
- Banques locales	130 444 480	117 028 332
- Banques étrangères	107 271 936	74 004 558
- Emprunts obligataires	212 000 000	200 630 000
- Crédit à court terme UTB	180 083	170 310
- Crédit à court terme BTE	2 638 932	1 009 285
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	3 000 000	-
- Billets de trésorerie	70 000 000	55 800 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	4 050 320	6 039 033
<u>Total emprunts</u>	540 585 751	465 681 518
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 043 511	1 283 335
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 058 559	857 132
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 124 078	4 966 868
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	65 886	64 448
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	794 955	702 844
<u>Total dettes rattachées</u>	10 086 989	7 874 627
<u>Total</u>	550 672 739	473 556 146

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	117 028 332	121 451 891	108 035 743	130 444 480	37 574 382	92 870 098
* AMEN BANK	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	44 000 000	50 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* CITIBANK	9 000 000	16 000 000	11 000 000	14 000 000	-	14 000 000
* ATTJARI BANK	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	9 166 667	-	3 333 333	5 833 334	2 500 001	3 333 333
* AMEN BANK 2011	18 747 271	-	4 831 027	13 916 244	-	13 916 244
* AMEN BANK 2012	-	15 000 000	3 454 773	11 545 227	1 597 157	9 948 070
* AMEN BANK(SIMT)	127 473	-	62 139	65 334	-	65 334
* BNP (MLA)	15 236 921	13 888 000	16 008 477	13 116 444	8 487 111	4 629 333
* CITIBANK (MLA)	-	6 183 891	4 182 376	2 001 515	-	2 001 515
* AL BARAKA BANK(MLA)	-	14 880 000	756 652	14 123 348	9 844 001	4 279 347
* AMEN BANK (factoring)	6 500 000	-	2 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	-	500 000	76 767	423 233	261 273	161 960
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	-	1 000 000	54 583	945 417	713 541	231 876
* A.T.B 2012-I (LLD)	-	500 000	25 616	474 384	315 162	159 222
* A.T.B 2012-II (LLD)	-	500 000	-	500 000	356 136	143 864
BANQUES ETRANGERES	74 004 558	68 361 601	35 094 223	107 271 936	73 873 793	33 398 143
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	11 201 712	-	3 627 949	7 573 763	3 840 871	3 732 892
* B.E.I	3 026 572	-	1 058 371	1 968 201	862 812	1 105 389
* B.E.I	9 390 282	-	2 611 970	6 778 312	4 110 173	2 668 139
* B.E.I	2 046 935	-	571 404	1 475 531	893 479	582 052
* B.E.I	7 805 677	-	1 888 362	5 917 315	3 987 425	1 929 890
* B.E.I	2 330 368	-	562 975	1 767 393	1 191 538	575 855
* B.E.I	-	1 818 263	144 596	1 673 667	1 380 792	292 875
* B.E.I	-	2 016 357	137 005	1 879 352	1 602 192	277 160
* B.E.I	-	2 016 879	136 991	1 879 888	1 602 734	277 154
* B.E.I	-	24 437 941	-	24 437 941	21 090 500	3 347 441
* PROPARCO	150 011	-	150 011	-	-	-
* PROPARCO	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	581 005	-	581 005	-	-	-
* BIRD 2012	-	7 989 445	-	7 989 445	7 989 445	-
* BEI (MLA)	6 490 408	152 716	4 735 927	1 907 197	-	1 907 197
* HSBC	5 911 958	10 005 000	6 807 754	9 109 204	5 690 615	3 418 589
* FRANSABANK	3 140 232	10 005 000	4 714 621	8 430 611	5 262 520	3 168 091
* ABC	9 775 000	9 920 000	3 365 282	16 329 718	10 214 299	6 115 419
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	191 032 890	189 813 492	143 129 966	237 716 416	111 448 175	126 268 241

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	13 630 000	16 370 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 482 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	200 630 000	66 370 000	55 000 000	212 000 000	154 482 000	57 518 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 103 123	1 020 732
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 032 550	850 205
<u>Total général</u>	<u>2 135 673</u>	<u>1 870 937</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	17 140 351	12 055 477
- Dépôts et cautionnements reçus	6 378 928	6 555 332
<u>Total général</u>	<u>23 519 279</u>	<u>18 610 809</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Personnel, remunerations dues	582 993	159 747
- Personnel, provisions pour congés payés	1 317 724	1 510 952
- Personnel, autres charges à payer	1 204 551	1 262 405
- Fonds social	265 076	225 856
- Etat, retenues sur salaires	280 471	213 998
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	442 031	590 576
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	36 932	4 587
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 433 647	4 616 534
- Etat, TVA à payer	2 528 764	1 569 713
- Etat, autres impôts et taxes à payer	60 060	57 317
- Actionnaires, dividendes à payer	3 791 017	3 696 243
- Associés, opérations sur le capital	750 000	-
- C.N.S.S	743 545	597 852
- Autres comptes créditeurs	2 424 954	4 057 565
- Diverses charges à payer	3 816 661	1 713 787
- Produits constatés d'avance	144 923	285 137
<u>Total</u>	<u>23 823 348</u>	<u>20 562 268</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2012	2011
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale		3 500 000	3 500 000
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 992 000	4 092 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		1 966 036	1 689 981
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 218 564	3 315 045
- Dividendes reçus des filiales		6 489 709	3 934 004
- Résultats reportés		22 792 081	23 650 362
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>106 347 515</u>	<u>102 570 517</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		19 515 198	15 870 315
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 263 526	1 591 909
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(8 917 815)	(7 935 505)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>11 860 909</u>	<u>9 526 719</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>118 208 424</u>	<u>112 097 236</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,694	1,361

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc.-2012
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	35 000 000	3 450 000	1 000 000	22 500 000	4 889 125	1 090 321	1 906 799	1 892 759	21 011 943	15 465 040	108 205 987
Effets ajustements résultats filiales									(85 667)		(85 667)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011		50 000	3 092 000					(1 892 759)	6 694 908	(7 944 149)	-
Affectations des résultats des filiales							1 398 832	1 423 625	4 600 128	(7 489 768)	(67 183)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									(110 571)		(110 571)
Effets de variation de périmètre de consolidation							9 414			(31 123)	(21 709)
Dividendes reçus des filiales intégrées								2 510 379	(2 510 379)		-
Ecart de conversion						599 660					599 660
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010									(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2011										9 526 719	9 526 719
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236
Effets ajustements résultats filiales									(665)		(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012			2 900 000					(4 044 651)	4 497 277	(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales							(1 096 481)	2 765 287	4 430 176	(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées								3 835 069	(3 835 069)		-
Ecart de conversion						276 055					276 055
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011									(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2012										11 860 909	11 860 909
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	2 903 485	2 655 438
- Dans le résultat	(A) 672 790	509 949
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	5 169 777	4 533 128
- Dans les réserves	8 063 503	5 224 922
- Dans le résultat	(A) 8 238 422	7 420 584
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	2 283	5 151
- Dans le résultat	(A) 6 603	4 972
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	76 595 003	71 892 284
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 8 917 815	7 935 505

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- intérêts conventionnels	69 784 985	62 121 582
- Intérêts intercalaires	971 657	797 577
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) 70 756 641	62 919 159
- Intérêts de retard	(B) 1 273 073	1 107 173
<u>Total des autres produits</u>	1 273 073	1 107 173
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(609 430)	(1 026 923)
. Intérêts de retard	(750 062)	(347 306)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	830 476	102 621
. Intérêts de retard antérieurs	272 989	142 601
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) (256 027)	(1 129 007)
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) 71 773 688	62 897 325

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2012, se présente ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Commissions de factoring	4 361 054	3 561 524
- Intérêts de financement	5 709 399	5 200 111
<u>Total</u>	10 070 453	8 761 635

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
- Intérêts des emprunts obligataires	11 855 763	10 100 808
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 681 768	5 424 060
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	6 341 673	6 075 881
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	456 932	402 146
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	24 336 136	22 002 895
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	840 296	695 863
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 500 867	3 132 555
- Autres	1 366 795	1 325 629
<u>Total des autres charges financières</u>	5 707 958	5 154 047
<u>Total général</u>	30 044 094	27 156 942

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 392 972	7 431 529
- Dotations aux provisions collectives	1 196 774	2 133 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 854 933)	(3 295 181)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	2 311 154	2 203 046
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 150 159)	(2 014 953)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(160 995)	(188 093)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	467 035	829 739
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(201 375)	(88 033)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	783 474	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(563 010)	(174 326)
- Encaissement sur créances radiées	-	(9 455)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	4 220 936	6 827 273

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	899 949	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(122 788)
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(53 917)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	264 737	519 885
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(20 000)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>1 150 890</u>	<u>323 180</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2012, TL a mis en force 71 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 386 KDT.

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 815 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 11 592 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 Million DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'AMEN BANK s'élèvent à 1 369 KDT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès de l'ATB.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'ATB s'élèvent à 974 KDT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue Durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée » :

- Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 360 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 258 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 KDT.

Caution

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 620 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 99 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 3 401 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 9 Juillet 2012, un billet de trésorerie de 5 000 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 28 Août 2012, au taux facial de 4,89%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 34 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 48 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 2 089 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 45 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 861 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Makateb El Horcheni

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 2 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 28 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 KDT (HT).

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012 par les deux parties pour le renouvellement de la convention.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2012 au titre de l'exercice 2011, s'élève à 4.689 DT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 19.274 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.500.000 DT au 31 décembre 2012.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Leasing (TL)

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2012 sont au nombre de 17.

Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2012 un montant de 154 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2012, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 173 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Société Pôle de Compétitive de Sousse

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué deux voitures à la Société Pôle de Compétitive de Sousse, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 6.865 DT.

NOTE 26 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.